

Page : 1/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 15.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit Encre pour machine à jet d'encre
- · Nom du produit UV-LED FOR ACUITY PRIME HM00C
- · Code du produit HM004 HM052
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Le produit ne doit pas être utilisé pour un usage autre que celui spécifié au paragraphe 1.

· Producteur/fournisseur :

Fujifilm Speciality Ink Systems Limited Pysons Road, Broadstairs, Kent CT10 2LE Tel. +44 (0) 1843 866668

· Distributer:

EU Distributor-FUJIFILM EUROPE BV. Oudenstaart 1, 5047 TK Tilburg, NEDERLAND Tel: +31 13 579 19 11

· Service chargé des renseignements :

Product Safety Department Office hours +44(0)1843 866668 (0830 to 1700 GMT) fsis.product-safety@fujifilm.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence For Chemical Emergencies only: 001866 928 0789

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Repr. 2 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires. STOT RE 1 Risque avéré d'effets graves pour le foie et le H372 système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-Phenoxyethyl Acrylate Isobornyl Acrylate 2H-Azepin-2-one, 1-ethanyhexahydro 2-isopropyl-9H-thioxanthen-9-one

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

(suite page 2)

Page : 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 15.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit UV-LED FOR ACUITY PRIME - HM00C

(suite de la page 1

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour le foie et le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - dessous et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux	dangers:	
CAS: 48145-04-6 EINECS: 256-360-6 Reg.nr.: 01-2119980532-35	2-Phenoxyethyl Acrylate Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1A, H317	10-308
CAS: 69701-99-1 Numéro CE: 807-159-2 Reg.nr.: 01-2120768476-40	(2-ethyl-2-methyl-1,3-dioxolan-4-yl) methyl acrylate Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	10-308
CAS: 2235-00-9 EINECS: 218-787-6 Reg.nr.: 01-2119977109-27	2H-Azepin-2-one, 1-ethanyhexahydro STOT RE 1, H372 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: STOT RE1; H372: C ≥ 10 %	10-304
CAS: 5888-33-5 EINECS: 227-561-6 Reg.nr.: 01-2119957862-25	Isobornyl Acrylate Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT SE3; H335: C ≥ 10 %	10-30
CAS: 26570-48-9 Polymer Reg.nr.: Not Applicable	Polyethylene glycol diacrylate Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	5-10%
CAS: 5495-84-1 EINECS: 226-827-9 Reg.nr.: 01-2120769513-49	2-isopropyl-9H-thioxanthen-9-one Repr. 2, H361f Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1-5%
CAS: 162881-26-7 ELINCS: 423-340-5 Reg.nr.: 01-2119489401-38	oxyde de phényle et de bis(2,4,6- triméthylbenzoyl)-phosphine Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 4, H413	1-5%
CAS: 56641-05-5 NLP: 500-133-9 Reg.nr.: Not Applicable	Phenol, ethoxylated esters with acrylic acid Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1, H317	1-5%
CAS: 13048-33-4 EINECS: 235-921-9 Reg.nr.: 01-2119484737-22	diacrylate d'hexamethylene Aquatic Chronic 1, H410 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	1-5%

- FR

Page : 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 15.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit UV-LED FOR ACUITY PRIME - HM00C

(suite de la page 2)

CAS: 42978-66-5

EINECS: 256-032-2

Reg.nr.: 01-2119484613-34

Aquatic Chronic 2, H411

Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335

Limite de concentration spécifique:

STOT SE3; H335: C ≥ 10 %

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Indications générales :

Personne inconsciente: Ne jamais faire vomir ou boire un liquide.

· après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

 \cdot 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

· Autres indications

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence





Reportez-vous aux mesures de protection mentionnées aux paragraphes 7 et 8. Eloigner les personnes non protégées.

- · Pour les non-secouristes Remove personnel from danger area.
- · Pour les secouristes Wear protective clothing.

(suite page 4)

Page : 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 15.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit UV-LED FOR ACUITY PRIME - HM00C

(suite de la page 3)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil Aucune mesure particulière n'est requise. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter le dégagement d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage : A conserver conformément aux normes nationales actuelles.
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

A conserver entre 5 et 30 °C.

- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- \cdot 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant
- · DNEL

worker:

48145-04-6 2	?-Pheno	oxyethyl Acrylate
Dermique	DNEL	3,5 mg/kg (-) (Long Term)
Inhalatoire	DNEL	12 mg/m3 (-) (Long Term)
2235-00-9 2H	I-Azepi	n-2-one, 1-ethanyhexahydro
Dermique	DNEL	0,7 mg/kg (-) (long term exposure systemic effects)
Inhalatoire	DNEL	4,9 mg/m3 (-) (Long-term exposure-systemic effects)
5888-33-5 Is	oborny	l Acrylate
Dermique	DNEL	1,39 mg/kg (-) (Long-Term exposure, Systemic effects)
Inhalatoire	DNEL	1,64 mg/m3 (-) (Long Term exposure, Systemic effects)
5495-84-1 2-	isopro	py1-9H-thioxanthen-9-one
Dermique	DNEL	2,92 mg/kg (-) (Long Term Systemic Effects)
Inhalatoire	DNEL	2,06 mg/m3 (-) (Long Term Systemic effects)
162881-26-7	oxyde	de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine
Dermique	DNEL	3,3 mg/kg (-) (Long Term)
Inhalatoire	DNEL	7,8 mg/m3 (-) (Long Term)
13048-33-4	liacryl	ate d'hexamethylene
Dermique	DNEL	2,77 mg/kg (-) (Long Term)
	•	(suite page 5)

e page

Page : 5/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 15.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit UV-LED FOR ACUITY PRIME - HM00C

		(suite de la page 4)	
Inhalatoire	DNEL	24,48 mg/m3 (-) (Long Term)	
	42978-66-5 diacrylate de (1-méthyl-1,2- éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-		
é	éthanediyle)]		
Dermique	DNEL	2,77 mg/kg (-) (Long Term)	
Inhalatoire	DNEL	24,48 mg/m3 (-) (Long Term)	
· PNEC			
2235-00-9 2H-Azepin-2-one, 1-ethanyhexahydro			

· Indications complémentaires :

PNEC 0,1 mg/l (-) (Fresh Water)

Les instructions et informations fournies par le fabricant sur l'utilisation, le stockage la maintenance et le remplacement de l'équipement de protection personnel doivent toujours être respectées.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Fournir un bon niveau de ventilation générale (au moins 3 - 5 changements par heure).

En cas de ventilation insuffisante, portez les appareils de protection du système respiratoire suivants:

Filtre A/P2.

· Protection des mains :

Туре	 Usage		tchouc Résistant (Gantelets)	 Usage		
Préparation: Atelier d'impression:	X	0	X	X	0	X
Encres solvants	0	0	0	0	0	0
Encres UV	X	X	X	0	0	0
Dégravage:	X	X	0	X	X	0

O = recommandé, X = pas recommandé

Gants en nitrile jetables à usage unique (exposition de courte durée de quelques minutes, ou où seulement des éclaboussures sont probables). Ne pas être réutilisé une fois enlevé.

Gants en néoprène ou en nitrile d'au moins 0,4 mm d'épaisseur (exposition de plus longue durée ou activités de manutention mécanique). À remplacer immédiatement lorsqu'il est perforé ou dégradé.

Gants en néoprène sans doublure (lors de l'utilisation de solvants). À remplacer immédiatement lorsqu'il est perforé ou dégradé.

- ·Aucun matériau ou combinaison de matériaux de gants n'offrira une résistance illimitée à un produit chimique individuel ou à une combinaison de produits chimiques.
- .Le choix de gants à usage unique ou multiple dépend du niveau d'exposition.
- Les performances ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Assurez-vous toujours que les gants ne présentent aucun défaut et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, et si le matériau des gants présente des signes de défaillance.

Les mains doivent être inspectées à intervalles réguliers pour s'assurer que la peau n'est pas endommagée ou irritée.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection.

(suite page 6)

Page : 6/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit UV-LED FOR ACUITY PRIME - HM00C

(suite de la page 5)

· Protection du corps :

Liquides inflammables

Matières solides inflammables

Vêtements de travail protecteurs, de préférence combinaison jetable.

Les acrylates, comme tous les solvants organiques, sont irritants pour la peau et/ou les yeux. En raison de leur non-évaporation, les acrylates resteront longtemps sur la peau ou sur les vêtements. Ce contact prolongé avec la peau, provoqué par la non-volatilité, peut provoquer des dermites. Il est essentiel de respecter les consignes données ci-dessus.

```
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.
· Couleur :
                                           selon désignation produit
· Odeur :
                                           caractéristique
· Seuil olfactif:
                                           Non déterminé.
 Point de fusion :
                                           non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial
 d'ébullition et intervalle d'ébullition non déterminé
· Inflammabilité
                                           Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure
 d'explosion
                                           Non déterminé.
· inférieure :
                                           Non déterminé.
· supérieure :
· Point d'éclair :
                                           non applicable
· Température de décomposition :
                                          Non déterminé.
· рН
                                           Non déterminé.
                                           Non déterminé.
 Viscosité :
· Viscosité cinématique
                                           Non déterminé.
· dynamique :
                                           Non déterminé.
· l'eau :
                                           non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau
  (valeur log)
                                           Non déterminé.
 Pression de vapeur :
                                           Non déterminé.
 Densité et/ou densité relative
· Densité à 20 °C:
                                           1,1 \text{ g/cm}^3
· Densité relative.
                                           Non déterminé.
· Densité de vapeur:
                                           Non déterminé.
· 9.2 Autres informations
· Aspect:
· Forme :
                                           liquide
· Indications importantes pour la
 protection de la santé et de
 l'environnement ainsi que pour la
 sécurité.
· Température d'auto-inflammation
                                           Le produit ne s'enflamme pas
                                           spontanément.
· Danger d'explosion :
                                           Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :
· solvants organiques
                                           0,0 %
 Modification d'état
· Point/l'intervalle de ramollissement
· Propriétés comburantes
                                           Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.
                                           Non déterminé.
· Informations concernant les classes de
 danger physique
· Substances et mélanges explosibles
                                           néant
· Gaz inflammables
                                           néant
· Aérosols
                                           néant
· Gaz comburants
                                           néant
 Gaz sous pression
                                           néant
```

néant

néant

Page : 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 15.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit UV-LED FOR ACUITY PRIME - HM00C

			(suite de	: la page	= 6)
	Substances et mélanges autoréactifs	néant			
	Liquides pyrophoriques	néant			
•	Matières solides pyrophoriques	néant			
•	Matières et mélanges auto-échauffants	néant			
•	Substances et mélanges qui dégagent des				
	gázninflammables au contact de l'eau				
•	Liquides comburants	néant			
•	Matières solides comburantes	néant			
•	Peroxydes organiques	néant			
•	Substances ou mélanges corrosifs pour				
	les métaux	néant			
٠	Explosibles désensibilisés	néant			

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

48145-04-6 2	-Phenoxye	ethyl Acrylate	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
2235-00-9 2H	-Azepin-2	-one, 1-ethanyhexahydro	
Oral	LD50	1.860 mg/kg (rat) ((OECD Guideline 401))	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
		1.700 mg/kg (Rabbit) (OECD Guideline 402)	
Inhalatoire	LC50 8h	>1,6 mg/l (rat)	
5888-33-5 Is	obornyl A	Acrylate	
Oral	LD50	4.350 mg/kg (rat)	
162881-26-7	oxyde de	phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
13048-33-4 d	liacrylate	d'hexamethylene	
Oral	LD50	>3.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (rab)	
	-	de (1-méthyl-1,2- éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-	
é	thanediy	le)]	
Oral	LD50	6.800 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rabbit)	

Provoque une irritation cutanée.

- · des yeux :
 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 8)

Page : 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 15.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit UV-LED FOR ACUITY PRIME - HM00C

(suite de la page 7)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour le foie et le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires : Sans autre indication
- · 11.2 Informations sur les autres dangers Void

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· 12.1 Toxicité	· 12.1 Toxicité				
· Toxicité aqua	· Toxicité aquatique :				
69701-99-1 (2	-ethyl-2-methyl-1,3-dioxolan-4-yl) methyl acrylate				
EC50/48 h	EC50/48 h 151 mg/l (Daphnia)				
5888-33-5 Iso	bornyl Acrylate				
LC50/96 h	0,7 mg/l (Zebra fish) (OECD Test Guideline 203)				
EC50/72 h	1,98 mg/l (Algae) (OECD Test Guideline 201, Growth inhibition)				
162881-26-7 0	xyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine				
LC50/96 h	>0,09 mg/l (Brachydanio rerio)				
EC50/48 h	>1.175 mg/l (Daphnia)				
EC50/72 h	0,26 mg/l (Algae)				
IC50	>100 mg/l (Sewage sludge)				
13048-33-4 di	13048-33-4 diacrylate d'hexamethylene				
LC50/96 h	>1-10 mg/l (Fish)				
EC/LC50 48 h	>1-10 mg/l (Daphnia)				
EC/LC50 72 h	>1-10 mg/l (Algae)				
EC50/72 h	1-10 mg/l (Scenedesmus subspicatus)				
	acrylate de (1-méthyl-1,2- éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-				
	hanediyle)]				
LC50/96 h	4,6-10 mg/l (Fish)				

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

La préparation a été évaluée en fonction de la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE sur les préparations dangereuses et est classée comme dangereuse pour l'environnement. Voir également paragraphe 2 et 15.

(suite page 9)

Page : 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 15.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit UV-LED FOR ACUITY PRIME - HM00C

(suite de la page 8)



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets
- 08 03 12* | déchets d'encres contenant des substances dangereuses
- · Recommandation : Voir également la section 16 «Autres informations».

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE ADR

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Acrylate

Monomer)

· IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,

LIQUID, N.O.S. (Acrylate Monomer), MARINE

POLLUTANT

· IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,

LIQUID, N.O.S. (Acrylate Monomer)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, IMDG, IATA





· Classe 9 Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

· 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Polluant marin :

O11i

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux

divers.

· Indice Kemler : 90

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les

dispositions ci - dessus

(suite page 10)

Page : 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 15.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit UV-LED FOR ACUITY PRIME - HM00C

(suite de la page 9)

ADR
Quantités limitées (LQ) 5L
Catégorie de transport 3
Code de restriction en tunnels (-)

IMDG
Limited quantities (LQ) 5L

"Règlement type" de l'ONU:
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(ACRYLATE MONOMER), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.2 Chemical Safety Assessment Évaluation de la sécurité chimique non applicable
- · 15.28 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique
- \cdot Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut $500\ t$
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT Aucun des composants n'est compris.
- · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

US Federal Regulations

TSCA Sections 4,5 and 12(b)

This product contains (2-ethyl-2-methyl-1,3-dioxolan-4-yl) methyl acrylate, a chemical whose commercial use is subject to a TSCA section 5 significant new use rule (SNUR) concerning industrial, commercial and consumer activites as specified in 40CFR 721.10665

Chemical name TSCA Section 5 TSCA 12(B) (2-ethyl-2-methyl-1,3-dioxolan-4-yl) methyl acrylate X section 5

- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Not formulated to contain SVHC according to REACH Article 57 >0.1%

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 11)

Page : 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 15.05.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit UV-LED FOR ACUITY PRIME - HM00C

(suite de la page 10)

Un astérisque "*" placé dans la marge gauche indique un amendement au texte initial.

· Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voie Peut irriter les voies respiratoires.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Très toxique pour les organismes aquatiques. H400
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Restriction de l'utilisation recommandée.

Le produit ne doit pas être utilisé pour un usage autre que celui spécifié au paragraphe 1.

- · Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement
- · Contact : fsis.product-safety@fujifilm.com
- Numéro de la version précédente: 2
- Acronymes et abréviations:

Catégorie 4

```
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association (IATA Dangerous Goods Regulation (DGR) 64th Edition 2023)
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
VPVB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2
Repr. 3: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -
Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -
Catégorie 2
```

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -